

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 07 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer a l'intérieur et a l'extérieur, la collation, le dîner et la sieste.

Le ratio est conforme pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par  
Tina Richard Tardif

Le 07 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Yvette Duguay

Le 07 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date